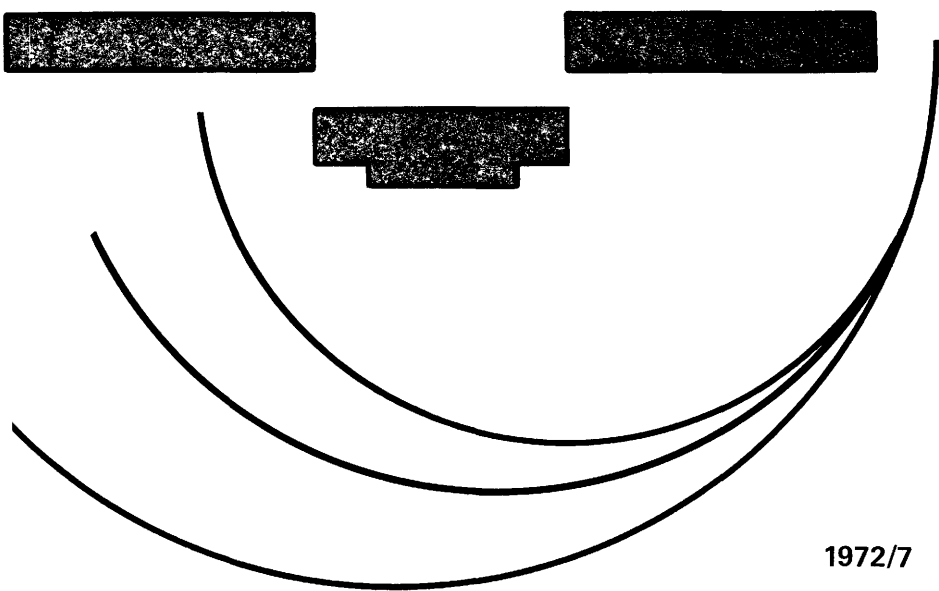


parlement européen

informations



S O M M A I R E

	Page
I. Session de juillet	1
II. Activités des commissions parlementaires	27
III. Autres activités	33

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477 11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-887

I. SESSION DE JUILLET

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 3 au 7 juillet 1972, a défini sa position sur la prochaine conférence au sommet, a rappelé les engagements de la Commission européenne sur l'extension des pouvoirs budgétaires du Parlement, a entendu un exposé de M. Barre et a discuté une question orale sur la situation monétaire. Le Parlement s'est prononcé pour la définition d'une politique communautaire d'aide au développement et d'une politique communautaire pour la protection de l'environnement. Il a demandé le renforcement des relations parlementaires entre la Communauté et les Etats-Unis, a discuté plusieurs questions orales et donné plusieurs avis concernant la politique agricole commune, a demandé qu'un mandat soit donné à la Commission européenne pour ouvrir des négociations avec la Suisse sur des questions de transport. Enfin, le Parlement européen a approuvé un budget rectificatif et supplémentaire pour 1972, s'est préoccupé de la situation du personnel du Centre commun de recherche et a donné un avis sur le rapprochement des législations des Etats membres.

Le président Behrendt, au début de la séance du 5 juillet, a souhaité la bienvenue à M. Achille Peretti, président de l'Assemblée nationale française, dont la présence démontre l'intérêt que l'Assemblée nationale porte aux travaux du Parlement européen et l'importance des rapports entre les parlements nationaux et le Parlement européen. M. Behrendt a également souhaité la bienvenue à une délégation du Mouvement européen conduite par son président d'honneur, M. Maurice Faure, ancien membre du Parlement européen, et M. Mommer, ancien vice-président du Bundestag. M. Behrendt a salué la présence d'une délégation de l'association des jeunes parlementaires de la Communauté européenne à laquelle s'étaient joints des parlementaires de Grande-Bretagne, d'Irlande et du Danemark.

La conférence au sommet (5 juillet)

Le Parlement européen a exprimé l'avis que le moment était venu de tenir une nouvelle conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement au niveau des Dix. Dans une résolution, il déclare attendre de cette conférence des impulsions décisives pour un développement dynamique de la Communauté européenne et lance un appel aux gouvernements des Etats membres pour que soient éliminés les obstacles à la tenue de cette conférence, dont la préparation approfondie doit garantir le succès. Le Parlement invite les chefs d'Etat à s'inspirer des considérations fondamentales suivantes: la Communauté doit tendre à un maximum de liberté et d'égalité des chances pour ses citoyens; elle doit prendre sa part des responsabilités à l'égard du tiers monde, s'employer à améliorer la qualité de la vie et veiller à ce que les jeunes participent à son développement.

Cette résolution a été présentée par M. Müller (dém.-chr. all.) dans son rapport (doc. 73/72) fait au nom de la commission politique et modifiée à la suite de l'adoption de plusieurs amendements déposés notamment par le groupe de l'U.D.E., le groupe socialiste et les présidents des groupes démocrate-chrétien, libéral et socialiste. Le Parlement européen expose ensuite son point de vue sur les trois grands thèmes retenus pour la conférence au sommet. La réalisation de l'union économique et monétaire constitue l'objectif prioritaire à atteindre pour assurer l'indépendance économique de l'Europe et doit s'accompagner de la mise en oeuvre des autres politiques de la Communauté. En ce qui concerne l'amélioration de l'équilibre et du fonctionnement des institutions, le Parlement fait plusieurs suggestions pour améliorer sa participation à l'oeuvre législative de la Communauté: système de la deuxième lecture, effet suspensif du rejet d'une proposition par le Parlement, droit de co-décision dans certains domaines, renforcement de ses pouvoirs budgétaires et, aussi, maintien de la demande de l'élection de ses membres au suffrage universel direct. Le Parlement demande une amélioration profonde de la procédure de décision dans la Communauté et plus particulièrement au sein du Conseil. Dans la perspective du passage à la deuxième étape, en 1975, de l'union économique et monétaire qui s'acheminera vers une Communauté politique, la conférence devrait fixer les orientations fondamentales et présenter un plan par étapes. Pour le Parlement, la Communauté devrait être composée d'un centre de décision unique qui doit avoir le caractère d'un gouvernement auquel doit faire face un Parlement européen doté des pouvoirs réguliers d'un parlement. Le gouvernement serait nommé par une conférence des chefs d'Etat. Le Parlement serait associé à

l'investissement et pourrait provoquer la démission du gouvernement. Les Etats participeraient aux décisions au sein d'une Chambre des Etats. Si des mécanismes étaient rendus nécessaires par le renforcement de la coopération politique, ils devraient être conçus en étroite liaison avec les institutions de la Communauté. En outre, le Parlement attend de la conférence au sommet une prise de position sur l'implantation définitive des institutions. Pour ce qui est de la place de la Communauté dans le monde, le Parlement européen estime que les relations entre l'Europe et les autres puissances industrielles doivent être améliorées et précisées, compte tenu de l'avènement de l'identité européenne, et que la conférence doit promouvoir des relations avec l'Europe de l'Est. L'Europe des Dix doit arrêter une stratégie globale en matière d'aide aux pays en voie de développement, tout en faisant valoir l'acquis communautaire dans le domaine des aides régionales. Enfin, le Parlement européen attend de la Commission européenne qu'elle apporte son plein appui à ses revendications lors de la conférence au sommet.

Avant d'ouvrir le débat, M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a souligné l'importance politique du sujet. La Communauté doit manifester très nettement ses vues quant à une meilleure coordination de la politique extérieure et se rendre compte qu'elle n'est viable que si elle est véritablement démocratique. Pour que les citoyens se sentent liés à l'Europe, il faut qu'ils participent directement à sa construction. La conférence au sommet doit se pencher sur le fonctionnement démocratique des institutions européennes.

M. Müller, rapporteur, a souligné que le Parlement avait le droit et le devoir d'être le moteur de l'unification européenne qui ne se réalisera que si l'on remplace les mots par des actes. Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Bertrand (belge), a approuvé la résolution, a souligné que l'ajournement de la conférence ne résoudrait pas les problèmes en suspens et a mis l'accent sur la cohésion européenne. Pour M. Bertrand, si un secrétariat politique doit être créé, il devra être intégré aux institutions existantes. D'autre part, les chefs d'Etat représentent l'espoir et la crainte des populations européennes. Ils sont condamnés à assurer la promotion de l'Europe. Au nom du groupe socialiste qui approuve la résolution, M. Lautenschlager (all.) a déploré le manque de parallélisme entre l'union économique et monétaire et l'union politique. Les citoyens européens attendent avec impatience des signes de réalisation de l'union européenne. La conférence au sommet doit mettre sur pied un centre de décisions et se prononcer clairement sur le renforcement des institutions. M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, a

approuvé la résolution, s'est prononcé pour de plus grandes compétences pour le Parlement européen et a estimé qu'un partenaire ne pouvait pas à lui seul empêcher la tenue de la conférence au sommet. Pour M. Berkhouwer, la règle de l'unanimité devrait être supprimée pour des questions non vitales pour les Etats membres. D'autre part, ce n'est pas à la conférence au sommet de prendre position sur le siège des institutions. Rien, d'ailleurs, n'empêche le Parlement européen de se réunir dans l'un ou l'autre Etat membre.

M. Habib-Deloncle (fr.) a précisé les caractéristiques sur lesquelles se fonde la position du groupe de l'U.D.E., qui, d'une part, est convaincu que l'existence d'une volonté politique entraîne la création des institutions nécessaires et, d'autre part, estime qu'il n'est, en réalité, de véritable volonté européenne que celle qui s'exprime par une volonté d'indépendance. Les problèmes institutionnels et notamment la règle de l'unanimité devront être débattus à dix. Il est trop tôt pour évoquer des bouleversements dans ce domaine. Pour le groupe de l'U.D.E., la conférence au sommet doit avoir comme objectifs: la prise de conscience d'une appartenance commune des Dix; situer la Communauté dans le monde, par rapport aux Etats industriels, Etats-Unis et Japon, à l'Europe de l'Est et aux pays du tiers monde; déterminer les priorités dont, notamment, la réalisation de l'union économique et monétaire. Ensuite, on pourra s'occuper des institutions. Le groupe de l'U.D.E. a voté contre la résolution à la suite, notamment, de l'adoption d'amendements concernant le pouvoir de co-décision du Parlement et le gouvernement européen.

M. Leonardi (non inscrit, com. it.) s'est également prononcé contre la résolution. Il est inutile d'organiser un sommet qui se solderait par un échec. Son succès est surtout une question d'état d'esprit. Pour que la Communauté puisse remplir de nouvelles tâches, il faut réviser les institutions technocratiques, les solutions aux problèmes communautaires devant résulter de larges consultations des populations européennes. Les institutions européennes doivent être démocratisées.

M. Westerterp, président en exercice du Conseil, secrétaire d'Etat néerlandais aux affaires étrangères, a rappelé les trois points à l'ordre du jour du sommet d'octobre: union économique et monétaire et progrès sociaux; relations extérieures de la Communauté; renforcement institutionnel et union politique. Les préparatifs se poursuivent et le président du Conseil soumettra un mémorandum sur l'ensemble des thèmes afin que les ministres puissent examiner si un accord minimum est possible. Si les Dix décident à l'unanimité de reporter le sommet, celui-ci évidemment n'aurait pas lieu. Il est préférable de ne pas l'organiser sans chance de succès.

M. Mansholt, président de la Commission européenne, a estimé que la conférence au sommet devait se tenir à la date prévue, même si des décisions ne sont pas prises sur tous les points examinés. Il faut s'en tenir à l'essentiel, fixer des priorités et faire des choix politiques pour chacun des trois points qui seront examinés par la conférence. Des réponses claires doivent être apportées aux questions que posent notamment la réalisation de l'union économique et monétaire et l'aide au tiers monde.

M. Girardo (dém.-chr. it.), président de la commission politique, a souligné que le Parlement devait établir un programme d'actions réalisables. M. Furler (dém.-chr. all.) a insisté sur le renforcement des pouvoirs des institutions européennes. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., a souligné l'importance de l'acquis communautaire et des progrès accomplis par l'Europe. La conférence au sommet doit décider des tâches nouvelles avec une délégation claire et précise aux institutions européennes qui, inévitablement, s'adapteront à ces tâches nouvelles. Il faut que les citoyens soient intéressés de plus en plus à la construction européenne. C'est cela la véritable démocratie. Pour M. Romeo (lib. it.), l'Europe doit faire bloc face à certaines grandes puissances et doit prévoir une action commune pour organiser sa défense. M. van der Stoel (soc. néerl.) ne voudrait pas que des sommets successifs se substituent aux institutions européennes qui doivent pouvoir jouer leur rôle. M. Riedel (dém.-chr. all.) suppose que le sommet se préoccupera des relations avec les Etats-Unis, garants de la sécurité en Europe. M. Outers (non inscrit, F.D.F., belge) a approuvé la résolution, mais a regretté que l'on n'ait pas songé à l'intégration des politiques culturelles. M. Engwirda (non inscrit, D'66, néerl.) ne votera pas la résolution qui ne consacre aucun paragraphe à la protection de l'environnement. M. Cifarelli (soc. it.) ainsi que M. Bersani (dém.-chr. it.) ont approuvé la résolution et ont mis l'accent sur le renforcement des institutions et les responsabilités nouvelles de la Communauté.

Pouvoirs budgétaires du Parlement européen

(5 juillet)

Le Parlement européen a adopté une résolution faisant suite au rapport (doc. 72/72) présenté par M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, sur la suite à donner aux accords d'avril 1970 sur l'extension des pouvoirs budgétaires du Parlement européen. Le Parlement rappelle que la Commission européenne avait affirmé son intention de déposer postérieurement à la ratification du traité du 22 avril, et au plus tard dans un

délai de deux ans, des propositions en la matière. De son côté, le Conseil avait déclaré qu'il examinerait ces propositions à la lumière des débats dans les parlements nationaux, de l'évolution de la situation européenne et des problèmes institutionnels que posera l'élargissement de la Communauté. Le Parlement européen constate que les débats de ratification ont révélé une volonté quasi-unanime de voir renforcer ses pouvoirs, notamment dans le domaine budgétaire. D'autre part, les engagements de la Commission européenne et du Conseil n'ont pas été contestés par les nouveaux pays adhérents. Compte tenu de ces observations, le Parlement européen invite la Commission européenne à présenter, sans délai, des propositions tendant à renforcer les pouvoirs budgétaires du Parlement et demande qu'avant leur présentation au Conseil un examen approfondi ait lieu avec les commissions parlementaires compétentes permettant d'engager de façon concrète la procédure qui devra conduire à leur définition.

M. Spénale a précisé que M. Mansholt, président de la Commission européenne, avait fait comprendre que, compte tenu de la responsabilité politique de son institution, il était souhaitable que la Commission ne fit pas maintenant des propositions formelles au Conseil. Mais la Commission est prête à discuter de cette question avec les commissions parlementaires compétentes. MM. Aigner (dém.-chr. all.), Gerlach (soc. all.) et Mlle Flesch (lib. lux.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution ainsi que M. Fabbrini (non inscrit, com. it.) qui a regretté son manque de vigueur. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'adresser des reproches à la Commission. Dans certaines circonstances politiques, il faut savoir faire preuve de sang-froid et de détachement.

Situation monétaire dans la Communauté

(4 juillet)

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a fait une déclaration sur la situation monétaire qui, une fois de plus, occupe le devant de la scène. Trois problèmes doivent être distingués: le problème de la livre sterling, celui des relations de change intracommunautaires et celui du dollar. M. Barre a rappelé le processus de la crise de la livre sterling et les mesures prises par la Grande-Bretagne et les autres Etats adhérents. Ce qui importe désormais, c'est que le Royaume-Uni puisse entrer dans la Communauté en 1973 avec une situation de change normalisée. Pour ce qui est des difficultés de la lire italienne les dérogations accordées à l'Italie ont permis de sauvegarder les accords

communautaires et notamment la marge de fluctuation des monnaies de 2,25 0/o. Les six Etats membres ont administré la preuve qu'ils ne voulaient pas revenir sur leurs décisions antérieures. Face à la spéculation, une ferme volonté de défendre ces décisions doit exister grâce à une étroite solidarité des Etats membres. Il en est de même pour les accords monétaires de Washington, a déclaré M. Barre. L'ordre monétaire encore fragile doit être préservé. Ceci est une affaire de bon sens et d'efficacité. En ce qui concerne une éventuelle flottaison conjointe des monnaies de la Communauté, M. Barre n'a pas exclu, a priori, une telle formule qui, techniquement, est acceptable. Mais, elle n'a de chance de succès que s'il s'agit d'une fluctuation contrôlée et si les moyens d'action nécessaires sont réunis. En conclusion, M. Barre a déclaré que l'intérêt de la Communauté était de sauvegarder la structure des taux de change établie à Washington et de renforcer les accords monétaires communautaires qui permettent le bon fonctionnement du Marché commun et gardent toutes les chances à l'union économique et monétaire.

Situation monétaire en Italie. Dans une question orale avec débat (n° 11/72), le groupe de l'U.D.E. a demandé à la Commission européenne si la situation monétaire de l'Italie justifiait une décision unilatérale et pourquoi la stricte application des accords monétaires des Six n'a pas été suffisante. En présentant la question orale, M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., a précisé que le problème posé était un prétexte à une réflexion sur les causes du mauvais fonctionnement d'un accord communautaire. Les difficultés qui ont rendu nécessaires des dérogations en faveur d'un Etat membre résultent, de l'avis de M. Triboulet, non d'un problème de structure, mais d'un problème de volonté politique. Les gouvernements européens doivent respecter les accords conclus et se fixer des objectifs bien clairs. Ainsi, a conclu M. Triboulet, nous aurons l'union économique et monétaire et les institutions européennes de surcroît. Mais il faut s'assurer, d'abord, de la volonté politique de construire l'Europe.

Dans sa réponse, M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a rappelé les raisons et la nature de la dérogation accordée à l'Italie: pour soutenir sa monnaie, l'Italie a été autorisée, pour un temps limité, à intervenir en dollars au lieu de le faire en monnaies communautaires. Les pays de la Communauté ont ainsi recherché le meilleur moyen de venir en aide à l'Italie, tout en sauvegardant la marge de fluctuation de 2,25 0/o. La dérogation temporaire accordée ne remet pas en question les accords communautaires mais correspond purement et simplement aux facilités que s'accordent les Etats dans le cadre d'un accord international. D'autre part, M. Barre ne croit pas que l'on puisse faire aussi facilement la distinction entre les objectifs et les structures. Lorsque l'on

organise quelque chose, si l'on veut que cette organisation fonctionne, il faut non seulement que l'on soit d'accord sur des objectifs mais que l'on sache quelles structures sont capables de servir les buts que l'on veut atteindre.

MM. Löhr (dém.-chr. all.) et Lange (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les déclarations de M. Barre. M. Cousté (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a mis l'accent sur la nécessité du contrôle des mouvements de capitaux et de la reconstruction d'un système monétaire international. L'union économique et monétaire doit rester l'objectif fondamental. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a souligné que le cas italien devait être examiné dans le cadre général des problèmes de la Communauté.

Politique communautaire d'aide au développement (4 juillet)

Le Parlement européen a procédé à la discussion commune de trois documents: une question orale avec débat (n° 5/72) du groupe socialiste au Conseil, sur l'attribution de droits de tirage spéciaux aux pays en voie de développement, et deux rapports présentés au nom de la commission des relations économiques extérieures, l'un par M. Vredeling (soc. néerl.) sur le mémorandum de la Commission européenne concernant une politique communautaire de coopération au développement (doc. 63/72), l'autre par M. Cousté (U.D.E., fr.) sur les résultats de la troisième réunion de la CNUCED à Santiago du Chili du 13 avril au 21 mai 1972 (doc. 83/72).

M. Spénale (soc. fr.) a présenté *la question orale* dans laquelle le groupe socialiste demande au Conseil de préciser sa position en ce qui concerne le principe de l'attribution de droits de tirage spéciaux aux pays en voie de développement, ainsi que les conditions et modalités dont ces attributions pourraient être assorties. M. Spénale a regretté que la Communauté n'ait pas adopté une attitude commune sur ce point à la CNUCED. M. Westerterp, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, président en exercice du Conseil, a précisé que la CNUCED avait chargé le Fonds monétaire international de faire des propositions en vue de l'établissement d'un lien entre la création de droits de tirage spéciaux et la fourniture aux pays en voie de développement de ressources financières pour leur développement. C'est à ce stade que les Etats membres se concerteront sur ces questions très importantes et complexes. D'autre part, le Conseil étudiera avec la plus grande attention le rapport sur les résultats de la CNUCED que lui présentera la Commission européenne.

En prenant pour base *le mémorandum de la Commission européenne concernant une politique communautaire de coopération au développement*, M. Vredeling, dans son rapport, examine successivement: la signification d'une politique commune de développement, les activités des Etats membres et de la Communauté, les orientations d'une politique communautaire. Le rapporteur approuve les quatre orientations indissociables que la Commission européenne voudrait donner à la politique communautaire de développement: prise en considération de la coopération au développement dans les politiques communes; coordination progressive des politiques et actions nationales; approfondissement de l'acquis communautaire en matière de coopération au développement; mise à la disposition de la Communauté de possibilités additionnelles de coopération financière et technique. La commission des relations économiques extérieures est convaincue que les idées exposées dans le mémorandum constituent une bonne base pour entamer des discussions sur ce problème et aimerait que d'autres questions soient également examinées: politique démographique des pays en voie de développement; droits de tirage spéciaux et aide au développement; conceptions sur le bien-être des pays en voie de développement.

Les résultats de la troisième session de la CNUCED font l'objet du rapport de M. Cousté qui, après avoir exposé le déroulement de la Conférence, souligne que le résultat essentiel est constitué par l'acceptation du principe d'une participation des pays en voie de développement à la réforme du système monétaire international et aux négociations commerciales multilatérales prévues pour 1973. Les autres questions importantes sur lesquelles des progrès intéressants ont été enregistrés concernent le traitement des pays en voie de développement les moins avancés, les questions institutionnelles et le code de conduite des conférences maritimes. Le rapporteur remarque qu'aucun progrès n'a été enregistré sur les questions clés de la Conférence, concernant notamment la commercialisation des produits de base des pays en voie de développement et l'amélioration des conditions financières de l'aide au tiers monde.

M. Deniau, membre de la Commission européenne, a tenu à donner quelques chiffres qui montrent que le système d'aide actuellement pratiqué ne peut absolument pas durer. La part des pays en voie de développement dans le commerce mondial est passée de 30 % en 1950 à 19 % en 1970. Leur déficit commercial sur les marchés autres que la C.E.E. était d'un milliard de dollars en moyenne de 1962 à 1965 et, en 1970, il était de 3,5 milliards de dollars. La progression de l'endettement est aussi inquiétante. Face à cette situation, l'aide des pays développés stagne. La Communauté ne transfère plus aujourd'hui que

0,41 % de son produit national brut (P.N.B.) sous forme de flux publics. Comme le rapporteur M. Cousté, M. Deniau a souligné les quelques résultats concrets de la CNUCED et a insisté sur la nécessité, pour la Communauté, d'entreprendre une action en ce qui concerne la stabilisation des cours des matières premières, sans attendre une action mondiale, impossible sur ce point. S'il existe un problème mondial des rapports entre les pays en voie de développement et les pays développés, il est cependant difficile de trouver des solutions mondiales. M. Deniau ne pense pas, comme semble le soutenir M. Vredeling dans son rapport, que l'on puisse s'engager dans un système qui partirait du principe que ce qui est commercial est mondial, alors que ce qui est financier peut être concentré régionalement. La meilleure façon d'approcher des solutions mondiales, a souligné M. Deniau, c'est, par un régionalisme équilibré, d'essayer d'adapter nos moyens aux problèmes tels qu'ils se posent sans oublier aucune région, dans le respect de l'acquis communautaire vis-à-vis des associés actuels et compte tenu de l'ouverture de l'association ainsi que de nos engagements méditerranéens. Il serait bon de renforcer notre politique africaine et de l'équilibrer en organisant les possibilités d'une action de la part de la Communauté en Asie et en Amérique latine.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, traitant de la liaison entre les problèmes monétaires et l'aide au développement, a rappelé la position de la Commission qui part de la constatation que la crise monétaire de 1971 a profondément affecté les pays en voie de développement. Pour la Commission, le cadre de la réforme du système monétaire international ne doit pas être limité aux seuls pays développés mais élargi aux pays en voie de développement et un effort particulier doit être fait en faveur de ces pays à l'occasion de la prochaine création des droits de tirage spéciaux. Pour l'avenir, il faut revoir les conditions de répartition de liquidités internationales, dans un sens un peu plus favorable aux pays en voie de développement.

M. Dewulf (dém.-chr. belge), rédacteur de l'avis de la commission des relations avec les pays africains et malgache, s'est félicité de la publication du mémorandum de la Commission européenne et a rappelé l'importance de l'association avec les Etats africains et malgache qui est l'élément permanent et essentiel de l'action de la Communauté dans le domaine de l'aide au développement. C'est dans cet esprit que plusieurs amendements à la résolution, faisant suite au rapport de M. Vredeling, ont été déposés par M. Dewulf au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache.

MM. Mommersteeg (néerl.) et Boano (it.) ont approuvé les résolutions en discussion, au nom du groupe démocrate-chrétien. Pour M. Mommersteeg, même si la politique d'association est fructueuse, il faut aussi agir dans le sens de la stratégie globale des Nations Unies et la Communauté a un rôle essentiel à jouer en cette matière. M. Boano a insisté sur l'aspect humain de l'aide au développement qui doit, avant tout, élever le niveau de vie des pays assistés. Au nom du groupe socialiste, M. Lange (all.) a approuvé les deux résolutions, a rappelé que les pays industrialisés devaient consacrer 0,7 0/o de leur P.N.B. à l'aide au tiers monde et a souligné que l'aide de l'Europe devait être une aide communautaire. M. Armengaud (fr.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a vivement critiqué l'optique purement commerciale dans laquelle la commission des relations économiques extérieures a étudié le problème de l'aide au développement, a rappelé les engagements de la Communauté vis-à-vis des E.A.M.A., et a souligné l'efficacité d'une politique de stabilisation des cours et d'élargissement des débouchés à des prix rémunérateurs pour les pays producteurs. Après avoir rappelé les principales prises de position de la dernière Conférence parlementaire de l'association, M. Armengaud a déclaré que son groupe n'approuvait la résolution présentée dans le rapport de M. Vredeling que sous réserve de l'adoption des amendements de M. Dewulf. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., a marqué son désaccord avec le rapport de M. Vredeling et a mis l'accent sur l'importance primordiale des relations humaines sur lesquelles sont fondées les aides bilatérales et aussi l'aide européenne. Dans un amendement, le groupe de l'U.D.E. demande que l'on élargisse et que l'on renforce l'association, mais en partant de l'acquis communautaire, plutôt que de la compléter ou de la remplacer par une aide de caractère international. En terminant, M. Triboulet a suggéré que la Communauté crée un corps de volontaires européens pour aider les Africains dans leur vie quotidienne.

M. D'Angelosante (non inscrit, com. it.) a annoncé l'abstention de ses amis politiques sur les textes en discussion et a souligné que la conception communautaire de l'aide devait se réaliser dans un certain contexte politique. L'occupation militaire de certains pays doit cesser et les zones monétaires doivent disparaître. La Communauté doit se dissocier des Etats-Unis et il faut faire cesser la subordination politique qui conditionne certaines aides. M. Engwirda (non inscrit, D'66, néerl.) a approuvé les grandes lignes du rapport de M. Vredeling et s'est déclaré opposé aux accords bilatéraux ainsi qu'aux aides préférentielles. M. Spénale (soc. fr.) a déclaré que l'on ne peut pas supprimer l'aide régionale aussi longtemps que l'on aura rien de mieux à offrir sur le plan mondial et s'est prononcé pour l'utilisation des droits de tirage spéciaux en faveur des pays en voie de développement.

A l'issue du débat, le Parlement européen a approuvé la résolution faisant suite au rapport de M. Vredeling, après avoir adopté plusieurs amendements, notamment ceux présentés par M. Dewulf, au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache. Le Parlement considère le mémorandum de la Commission européenne comme une première étape utile dans la définition d'une politique communautaire de coopération au développement, estime souhaitable que la Communauté favorise, en plus des actions existantes, la mise en oeuvre d'une coopération au développement avec d'autres régions du tiers monde et souligne, à nouveau, l'importance de l'association avec les E.A.M.A., élément permanent et essentiel de l'action de la Communauté. Le Parlement européen émet ensuite plusieurs suggestions dans différents domaines en faveur des pays en voie de développement, en tenant compte des préférences accordées aux E.A.M.A.:

- réduction des barrières douanières de la Communauté;
- amélioration des préférences généralisées;
- accords mondiaux sur les matières premières, et, à défaut, accords régionaux;
- importance des accords internationaux sur le cacao et le sucre;
- transfert par les Etats de la Communauté, de 0,7 % de leur P.N.B. sous forme d'aides publiques nettes au développement;
- allègement de la dette des pays en voie de développement;
- recherche d'un déliement plus poussé de l'aide;
- système communautaire de garantie aux investissements privés;
- augmentation de l'aide alimentaire de la Communauté.

Sur un plan plus général, la politique future de la Communauté devra s'adapter aux impératifs d'une stratégie européenne d'aide au développement, la conférence au sommet devra mettre cette question à son ordre du jour et une attention particulière devra être portée aux problèmes démographiques et de l'environnement.

Dans la résolution présentée par M. Cousté, le Parlement européen regrette que la troisième CNUCED n'ait pas abouti à des solutions concrètes, mais estime cependant que les résultats ne pourront être définitivement appréciés que plus tard, notamment à la lumière des travaux du G.A.T.T. Le Parlement souligne l'intérêt des positions prises en ce qui concerne les droits de tirage spéciaux et la réforme du système monétaire international, se félicite des efforts de la Communauté en vue de parvenir à des conclusions positives mais regrette qu'ils n'aient pas été davantage coordonnés au niveau des Etats membres. Le Parlement invite la Communauté et les Etats membres à tout mettre en oeuvre pour réaliser une politique de développement plus substantielle et plus large, et à améliorer les mécanismes communautaires de décision dans ce domaine. Il souligne le

caractère exemplaire de l'association avec les E.A.M.A. et souhaite qu'il soit tenu compte des intérêts du tiers monde dans les décisions à prendre dans le domaine monétaire.

**Politique communautaire pour la
protection de l'environnement
(6 juillet)**

Le Parlement européen a procédé à la discussion commune, d'une part, du rapport (doc. 74/72) présenté par M. Jahn, au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur un programme des Communautés européennes en matière d'environnement ainsi que sur les projets de mesures dans le domaine de la protection de l'environnement et, d'autre part, de la question orale (n° 4/72) avec débat à la Commission européenne sur la teneur en plomb de l'essence pour véhicules à moteur.

Le Parlement européen a approuvé les différents projets préparés par la Commission européenne en vue de prendre, au niveau européen, des mesures pour la protection de l'environnement. Sous réserve des observations formulées dans la résolution faisant suite au rapport présenté par M. Jahn (dém.-chr. all.), le Parlement s'est déclaré favorable aux projets suivants:

- résolution du Conseil concernant un programme de réduction des pollutions et nuisances et de sauvegarde du milieu naturel;
- accord des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, concernant l'information de la Commission en vue d'une harmonisation éventuelle, dans l'ensemble de la Communauté, des mesures d'urgence en matière d'environnement;
- recommandation du Conseil aux Etats membres signataires de la Convention de Berne instituant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution.

Quant à la communication de la Commission européenne sur un programme des Communautés en matière d'environnement, le Parlement européen, après avoir souligné que les mesures doivent être prises à l'échelon de la Communauté et, si possible, sur le plan mondial si l'on veut qu'elles soient efficaces, appuie les principales actions prévues dans le programme, dans les domaines suivants:

- amélioration de la qualité des produits alimentaires;
- protection de la santé du consommateur;
- préservation de l'espace et des sites naturels;
- information du public sur l'état de l'environnement dans la Communauté;

- coordination des recherches sur les pollutions et les nuisances;
- introduction d'un label de l'environnement;
- contribution du F.E.O.G.A. à la protection de l'environnement;
- création d'un institut de l'environnement.

Le Parlement demande au Conseil de débloquer les crédits nécessaires à la Commission européenne pour financer ces nombreuses actions.

Le Parlement européen a invité la Commission européenne, dans une résolution faisant suite à la question orale n° 4/72, à élaborer des propositions tendant à réduire la teneur en plomb de l'essence destinée aux véhicules à moteur, et cela, dans un premier temps, à 0,4 gr/l. Cette réduction est considérée par le Parlement comme nécessaire et économiquement justifiable, en vue de la protection de l'environnement.

M. Oele (soc. néerl.) a présenté la question orale et a pris la parole en sa qualité de rédacteur de l'avis de la commission économique sur le rapport de M. Jahn et de porte-parole du groupe socialiste. M. Oele a déclaré qu'il fallait être conscient de l'incidence sur l'économie de la politique de l'environnement qui doit se développer au niveau communautaire. En ce qui concerne la teneur en plomb de l'essence, M. Oele pense que l'obligation de limitation à 0,4 gr/l imposée en Allemagne pourrait être étendue à la Communauté, mais que la limite de 0,15 gr prévue à partir de 1976 serait plus difficile à imposer dans la Communauté. Cette question doit être étudiée sous l'angle de la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté. Le groupe socialiste s'est préoccupé plus particulièrement des compétences juridiques en matière d'environnement, des mesures institutionnelles pour parer à la pollution du Rhin et des liens entre la politique du milieu et la politique régionale.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, en réponse à la question orale, a souligné la complexité du problème, notamment sur les plans biologique et sanitaire et a déclaré que la loi allemande sur la teneur en plomb de l'essence pourrait avoir des conséquences défavorables sur le plan communautaire car les mesures prévues pourraient entraver la libre circulation des marchandises. M. Spinelli a assuré le Parlement que la proposition tendant à limiter la teneur en plomb sur le plan communautaire serait examinée par la Commission européenne.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Noé (it.) a déclaré que la politique de l'environnement devait traiter deux questions en priorité: la réduction des pollutions et des nuisances et la sauvegarde du milieu naturel. Les centres

communs de recherche devraient être chargés de missions de coordination et de recherches dans ces domaines, a souligné M. Noé, qui a fait adopter un amendement dans ce sens. De son côté, M. Meister (all.) a estimé que le problème de la teneur en plomb des carburants concernait l'ensemble de la Communauté et que les questions qu'il posait étaient très complexes. Pour tourner les difficultés, il faudrait éviter de lier la taxation des véhicules à la cylindrée du moteur. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Baas (néerl.) a approuvé les initiatives prises par la Commission européenne et a mis l'accent sur les problèmes financiers et la pollution de l'eau. M. Baas a demandé la nomination d'une haute autorité du Rhin qui devrait prendre des mesures contraignantes pour éviter la pollution. Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Borocco (fr.) aimerait que l'on agisse avec prudence en ce qui concerne la limitation de la teneur en plomb des carburants. Un long délai d'adaptation est nécessaire et il n'est pas prouvé que la pollution de l'air par le plomb soit tellement importante. Sur un plan plus général, chacun doit reconnaître ses fautes et essayer de sauver la nature. M. Engwirda (non inscrit, D'66, néerl.) pense que la sauvegarde de la nature pose des problèmes plus politiques que techniques et regrette que cette question ne soit pas à l'ordre du jour de la prochaine conférence au sommet.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a estimé que la conférence de Stockholm avait rendu le monde conscient des problèmes de l'environnement. La Communauté, de son côté, doit avoir une politique en la matière et doit disposer d'un pouvoir législatif pour établir des règles communes et de moyens pour financer certaines actions. Néanmoins, la Commission européenne compte engager différentes actions concernant l'écologie, la pollution du Rhin et des côtes, la protection des consommateurs et la recherche.

Relations parlementaires C.E.E.—Etats-Unis (3 juillet)

Le Parlement européen a adopté une résolution présentée par M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) dans son rapport (doc. 82/72) fait au nom de la commission des relations économiques extérieures sur les relations parlementaires entre la C.E.E. et les Etats-Unis d'Amérique. Le Parlement, se félicitant de l'organisation des rencontres de janvier et mai 1972 entre les membres du Congrès et les membres du Parlement européen, est décidé à poursuivre et à approfondir ces relations parlementaires qui complètent, sur le plan politique, le dialogue C.E.E.—Etats-Unis. Le président du Parlement est chargé, en liaison avec les

autorités américaines compétentes, de prendre toutes mesures utiles en vue d'organiser et de rendre aussi efficaces que possible les futures rencontres de travail qui se tiendraient, en principe, deux fois par an, alternativement dans la Communauté et aux Etats-Unis.

Cette résolution a été approuvée par MM. Richarts (dém.-chr. all.), Wolfram (soc. all.), Borm (lib. all.) et Cousté (U.D.E., fr.) qui, au nom de leurs groupes politiques, ont souligné l'intérêt des rencontres qui ont permis de dissiper certains malentendus et de renforcer la compréhension mutuelle. Les porte-parole des groupes politiques ont insisté sur la nécessité d'établir des relations franches et équilibrées entre les Etats-Unis et la C.E.E., basées sur la réciprocité et l'égalité. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a approuvé la résolution, mais a regretté que les parlementaires communistes italiens aient été exclus de la délégation du Parlement européen qui s'est rendue aux Etats-Unis. M. Dewulf (dém.-chr. belge) a mis l'accent sur l'importance de l'aide que l'Europe doit apporter aux pays en voie de développement, les Etats-Unis ne semblant pas devoir figurer parmi les défenseurs de ces pays au cours des prochaines négociations commerciales.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a souligné que l'expérience institutionnelle américaine pourrait apporter beaucoup à l'Europe et a déclaré que la Commission européenne se félicitait des initiatives du Parlement qui sont l'amorce de rapports plus larges entre la Communauté et les Etats-Unis. M. Dahrendorf a évoqué les principaux problèmes qui se posent entre la C.E.E. et les Etats-Unis (agriculture, tendances protectionnistes américaines, aide au développement, réforme du système monétaire, conférence sur la sécurité européenne) et a déclaré qu'ils devaient être résolus en commun, en recherchant de nouvelles formules pour un dialogue institutionnalisé et en revoyant la notion de partenaire.

Politique agricole commune

Application du règlement viti-vinicole (6 juillet). Dans une question orale avec débat (n° 7/72), M. Vals (soc. fr.) et plusieurs de ses collègues demandent à la Commission européenne de prendre des mesures afin d'améliorer l'efficacité du règlement viti-vinicole:

- relèvement du prix de campagne;
- assurer aux viticulteurs un prix au moins égal au prix d'intervention;
- rendre obligatoire le stockage en fonction du rendement et de la production;

prendre diverses mesures pour éliminer les vins de qualité secondaire;
harmoniser la fiscalité;
réprimer sévèrement les fraudes au niveau européen.

De leur côté, MM. Liogier et Couveinhes (U.D.E., fr.), au nom de leur groupe politique, ont demandé à la Commission européenne, dans une question orale avec débat (n° 8/72), d'assurer l'égalité des charges fiscales frappant le vin et d'éviter les fraudes et la concurrence déloyale.

En présentant sa question, M. Vals a insisté sur la nécessité de poursuivre une politique de qualité du vin et de réviser le règlement viti-vinicole avant l'ouverture de la prochaine campagne. M. Liogier a mis l'accent sur le marasme persistant du marché du vin et particulièrement des vins de table classés R 1.

M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a répondu à M. Vals que le taux de relèvement du prix de campagne était déjà fixé à 7 0/0. Pour les autres demandes, la Commission s'est souvent heurtée à un refus du Conseil et certaines d'entre elles soulèvent des difficultés politiques. M. Scarascia Mugnozza a assuré M. Liogier que les viticulteurs ne subiront aucun préjudice. Les importations ont été réduites et de nombreux pays ont accepté de respecter le prix de référence. Des propositions ont été faites au Conseil pour la répression des fraudes. Quant à l'application automatique de la clause de sauvegarde, réclamée par M. Liogier, elle serait contraire à l'esprit communautaire. Sur un plan général, M. Scarascia Mugnozza s'est déclaré convaincu que les difficultés du secteur viti-vinicole peuvent être résolues sans grands frais. Il s'agit d'un problème social de nature structurelle. Avant de modifier le règlement de base, il faut avoir une vision claire de la situation afin d'aboutir à une stabilité de revenus pour les viticulteurs. Des mesures devront être prises notamment en faveur d'une production de vins de qualité et pour assainir la commercialisation.

M. Richarts (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a évoqué les questions de la distillation, de la répression des fraudes et de la taxation des vins et a demandé à la Commission européenne de suivre la situation avec beaucoup d'attention. Pour M. Cipolla (non inscrit, com. it.), le problème fondamental est celui de la commercialisation. Il faut lutter contre les spéculateurs et prévoir des interventions immédiates et à long terme en faveur des viticulteurs. M. Cifarelli (soc. it.) a demandé que l'on évite une guerre franco-italienne du vin et a partagé la prudence de M. Scarascia Mugnozza quant aux mesures suggérées par les auteurs des questions. M. Boano (dém.-chr. it.) s'est déclaré d'accord avec les propositions de M. Vals, pour autant qu'elles soient techniquement applicables. M. Spénale (soc. fr.), co-auteur de la question orale n° 7/72, a souligné l'intérêt

social des vins de consommation courante pour lesquels le taux de la T.V.A. devrait être abaissé et a demandé une harmonisation des taxes et accises afin d'éviter des distorsions de concurrence. M. Vals a mis l'accent sur la solidarité des producteurs italiens et français et a remarqué que pour résoudre les problèmes régionaux des mesures communautaires doivent être prises.

Situation du marché des fruits et légumes (4 juillet). Dans une question orale avec débat (n° 9/72), MM. Liogier et Couveinhes (U.D.E., fr.) ont demandé à la Commission européenne, au nom du groupe de l'U.D.E., les mesures qu'elle compte prendre, compte tenu des difficultés actuelles de la commercialisation des fruits et légumes, pour éviter les fraudes au sein de la Communauté, empêcher les importations de pays tiers en violation du règlement communautaire, améliorer la commercialisation et la distribution, développer la consommation, favoriser l'exportation et éviter toute chute sectorielle des cours. Le groupe U.D.E. a demandé, d'autre part, à la Commission européenne, de déposer un règlement visant à organiser l'ensemble du secteur des fruits et légumes. En présentant la question orale, M. Liogier a rappelé l'état actuel du marché des fruits et légumes, a exposé plusieurs suggestions émises par les producteurs de fruits et a demandé que des mesures d'urgence soient prises afin de donner aux producteurs les garanties qu'ils sont en droit d'attendre.

M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a assuré les auteurs de la question que la Commission suivait attentivement l'état des marchés et préparait un projet de règlement qui renforcera la préférence communautaire. Dans l'immédiat, des mesures de sauvegarde seront prises. Les importations de certaines qualités de pêches seront limitées. D'autres mesures sont prêtes au cas où cela s'avèrerait nécessaire.

M. de Koning (dém.-chr. néerl.) et Mme Orth (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont réclamé des mesures structurelles pour enrayer la surproduction. M. Cifarelli (soc. it.) est intervenu dans le même sens. M. de Koning a fait des réserves sur la limitation des importations de pays tiers. Mme Orth a demandé que l'on n'oublie pas l'intérêt des consommateurs. M. Couveinhes (U.D.E., fr.) s'est félicité des mesures de sauvegarde prévues par la Commission européenne et s'est prononcé pour une réforme complète de l'organisation commune du marché des fruits et légumes qui doit sauvegarder les principes de la préférence communautaire et du soutien des prix.

Désignation et présentation des vins et des moûts (6 juillet). Le Parlement européen a donné un avis favorable à une proposition de règlement qui établit les

règles générales pour la désignation et la présentation des vins et des moûts. Dans la résolution faisant suite au rapport (doc. 79/72) présenté par M. Vals (soc. fr.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen estime que ce règlement doit permettre de protéger le producteur de la concurrence déloyale et le consommateur des tromperies et des fraudes. Il s'agit notamment d'indiquer sur l'étiquette les mélanges éventuels de vins ou de moûts dans des proportions fixées par le règlement. Toutefois, le Parlement regrette que la réglementation ne soit pas plus stricte sur certains points et propose quelques modifications dans ce sens.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Richarts (all.) s'est prononcé contre le texte modifié par la commission de l'agriculture, les limitations de temps demandées risquant de provoquer de nombreuses difficultés. M. Borocco (U.D.E., fr.) a insisté pour que les étiquettes portent l'indication claire des pourcentages des mélanges et des vins utilisés. M. Houdet (fr.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a approuvé le règlement en faisant une réserve concernant la mention sur l'étiquette du prix d'achat au producteur. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que la Commission acceptait les modifications proposées par la commission de l'agriculture et a souligné que le règlement constituait un compromis.

Prorogation de dates pour le concours du F.E.O.G.A. (7 juillet). Le Parlement européen a rejeté une proposition de règlement tendant à proroger, pour les années 1971 à 1973, certaines dates limites relatives à l'octroi du concours du F.E.O.G.A., section orientation. Il s'agit des dates concernant l'introduction des demandes et les décisions sur ces demandes. Dans la résolution adoptée à la suite de l'examen du rapport (doc. 96/72) présenté par M. Vredeling (soc. néerl.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen constate que les dates limites n'ont encore jamais été respectées, ce qui constitue en fait une réduction sérieuse des crédits disponibles pour l'amélioration des structures et considère que le rejet de la proposition de règlement a pour seule conséquence le maintien, sans modification, des délais initiaux.

M. Richarts (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la résolution. M. Héger (dém.-chr. belge) s'est inquiété des conséquences du rejet de la prorogation. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a précisé que, si les fonds sont utilisés avec retard, ils n'en sont pas, pour autant perdus et a remarqué que le rejet de la prorogation obligerait les Etats membres à déposer leurs dossiers dans les trois mois ce qui paraît très difficile. En réponse à une question de M. Vredeling, M. Scarascia Mugnozza a indiqué qu'aucun problème ne se posait pour les pays adhérents.

Réforme de l'agriculture (7 juillet). Sur la base d'un rapport (doc. 97/72), présenté par M. Vredeling (soc. néerl.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé une directive portant dispositions générales relatives à la différenciation régionale de certaines mesures prévues par les directives sur la réforme de l'agriculture. Dans une résolution, le Parlement constate que cette directive qui fixe les critères permettant une différenciation régionale est dans la ligne des directives concernant la modernisation des structures agricoles. Le Parlement formule le voeu que les Etats membres recourent effectivement à la possibilité qui leur est offerte et invite la Commission européenne à faire rapport aux commissions parlementaires compétentes sur les dispositions arrêtées par les Etats membres pour la mise en oeuvre des directives sur la réforme de l'agriculture.

M. Richarts (dém.-chr. all.) et Lange (soc. all.) ont approuvé la résolution. M. Lange, dans un amendement, adopté par le Parlement, a demandé à la Commission européenne de faire rapport sur les effets des mesures appliquées par les Etats membres. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a accepté les demandes du Parlement européen.

Tarif douanier pour des vins importés (7 juillet). Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 99/72) présenté par M. Vals (soc. fr.), au nom de la commission de l'agriculture, a approuvé un règlement prorogeant les règlements portant suspension temporaire partielle des droits du tarif douanier commun applicables aux vins originaires et en provenance de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie.

Suspension de droits du tarif douanier commun (7 juillet). Sur la base d'un rapport (doc. 98/72) présenté par M. Dewulf (dém.-chr. belge), au nom de la commission des relations économiques extérieures, le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun sur un certain nombre de produits dont la production est nulle ou insuffisante dans la Communauté et les Etats associés. Le Parlement a protesté vivement contre les délais de consultation qui ne lui ont pas permis d'étudier les aspects techniques de la proposition de règlement.

Aide dans le secteur des semences (3 juillet). Sur la base d'un rapport (doc. 77/72) présenté par M. Lefèbre (lib. belge), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement a donné un avis favorable à un règlement fixant, pour la campagne de commercialisation 1972/73, l'aide dans le secteur des semences. Une modification mineure a été acceptée par M. Scarascia Mugnozza, vice-

président de la Commission européenne. Le Parlement demande que les conditions de l'octroi de l'aide soient appréciées de façon identique dans les Etats membres.

Enquêtes statistiques sur le cheptel bovin (3 juillet). Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 76/72), présenté par M. Durieux (lib. fr.), au nom de la commission de l'agriculture, a approuvé une directive concernant les enquêtes statistiques sur le cheptel bovin, les prévisions sur la disponibilité en bovin de boucherie et les statistiques d'abattage de bovins à effectuer par les Etats membres. Cette directive définit, au niveau communautaire, un cadre statistique permettant d'obtenir des données précises. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a accepté la modification demandant que le rapport sur l'exécution de cette directive soit transmis au Parlement européen.

Financement de la politique agricole commune (3 juillet). Sur la base d'un rapport (doc. 75/72) présenté par M. Beylot (U.D.E., fr.), au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement européen a approuvé un règlement modifiant le règlement relatif au financement de la politique agricole commune. Il s'agit de reporter au 31 décembre 1972 l'échéance de certaines règles provisoires de financement communautaire, la Commission européenne n'ayant pas encore transmis au Conseil une proposition de règlement fixant les règles générales de financement pour les interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a informé le Parlement que ce règlement serait incessamment transmis au Conseil.

Transit communautaire (3 juillet). Le Parlement européen a approuvé un règlement portant modification du règlement relatif au transit communautaire (rapport, doc. 80/72, présenté par M. Richarts, dém.-chr. all., au nom de la commission de l'agriculture). Ce règlement prévoit d'acheminer les produits agricoles, pour lesquels les formalités douanières à l'exportation en vue de la restitution ont été accomplies, suivant la procédure du transit externe. Cette mesure a pour but d'exclure toute erreur ou pratique mensongère.

Négociations C.E.E.—Suisse
sur des questions de transport
(4 juillet)

Dans une question orale avec débat (n^o 6/72), présentée par M. Meister (dém.-chr. all.), la commission des transports a demandé au Conseil les raisons

qui l'ont empêché, jusqu'à présent, de conférer à la Commission européenne un mandat en vue de l'ouverture de négociations avec la Suisse afin de mettre en oeuvre une réglementation concernant l'immobilisation temporaire de bateaux affectés aux transports de marchandises sur certaines voies d'eau. Le Parlement européen a rendu un avis dans ce sens au cours de sa session de mai (voir P.E.-Informations, 1972/5). La commission des transports a mis l'accent sur les inconvénients économiques et sociaux que ce retard peut provoquer dans la navigation intérieure et a demandé au Conseil s'il comptait se réunir en temps utile pour que le système puisse entrer en vigueur au début de l'année prochaine. Ce système consiste principalement en la création d'un fonds alimenté par des contributions obligatoires des bateliers afin de permettre d'indemniser pendant les périodes de surcapacité de cales les bateliers qui immobilisent volontairement leurs bateaux.

M. Kruisinga, secrétaire d'Etat néerlandais aux transports, président en exercice du Conseil, a souligné l'importance d'une telle réglementation. Lorsque les difficultés qui subsistent seront surmontées, il sera possible au Conseil de préciser les directives sur la base desquelles les négociations devront être conduites et de statuer sur l'ouverture de ces négociations.

MM. Bertrand (dém.-chr. belge), Seefeld (soc. all.) et Bousquet (U.D.E., fr.), sans examiner le fond du problème, ont demandé, au nom de leurs groupes politiques, que mandat soit donné rapidement à la Commission européenne pour négocier avec la Suisse l'application de la réglementation qui doit s'appliquer à l'ensemble des voies rhénanes, ce qui entraîne la participation de ce pays. Il s'agit essentiellement d'une question de procédure et c'est à la Commission européenne de négocier au nom de la Communauté. M. Oele (soc. néerl.), président de la commission des transports, ainsi que M. Giraud (soc. fr.) sont intervenus dans le même sens. Pour M. Giraud, il faut cesser d'utiliser des arguties juridiques et mettre en avant la volonté réelle d'action communautaire dans de tels domaines.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a rappelé que, pour la Commission européenne, il s'agissait de mettre en oeuvre un règlement communautaire et non intergouvernemental et a souhaité que l'on puisse aboutir à une solution satisfaisante dans les plus brefs délais.

Dans une résolution, présentée par M. Meister au nom de la commission des transports et adoptée le 7 juillet, le Parlement européen rappelle que les négociations sur la réglementation en question relèvent de la compétence de la

Communauté et invite instamment le Conseil à conférer sans retard un mandat à la Commission européenne, en vue de l'ouverture de ces négociations.

Budget supplémentaire pour 1972 (4 et 6 juillet)

Le Parlement européen a approuvé le projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1972 qui s'élève à 72.804.855 u.c. (1 u.c. égale 1 dollar environ). Dans la résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 91/72) présenté par Mlle Flesch (lib. lux.), au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement européen constate que toutes les institutions communautaires se trouvent confrontées avec le problème d'un fonctionnement normal dans une Communauté élargie et qu'il y a donc lieu de préparer, dès maintenant, une structure d'accueil minimum tenant compte à la fois des problèmes linguistiques, d'un certain renforcement et de l'accroissement de travail. Des crédits doivent également être prévus pour le relèvement des traitements des fonctionnaires et les actions de la Communauté au titre de l'aide alimentaire. Mlle Flesch a regretté le manque de justification pour certaines demandes de crédits et s'est inquiétée des problèmes linguistiques créés par l'élargissement de la Communauté.

M. Westerterp, président en exercice du Conseil, a déclaré que ce budget, approuvé par le Conseil dans la perspective de l'élargissement, assurera un bon fonctionnement des institutions. Auparavant, M. Westerterp avait souligné l'importance d'une étroite collaboration entre le Conseil et le Parlement dans le domaine budgétaire et avait évoqué les travaux qui attendent le Conseil au cours du prochain semestre: négociation avec les pays de l'A.E.L.E. non adhérents et avec les pays du bassin méditerranéen pour l'adaptation des accords d'association et préparation du budget pour 1973. M. Westerterp a formulé le vœu qu'en dépit des difficultés l'Europe soit en mesure de trouver la voie de son unité et de son plein épanouissement.

MM. Vandewiele (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien et Gerlach (soc. all.) ont approuvé la résolution et se sont préoccupés du fonctionnement et de l'efficacité de l'Office des publications des Communautés. M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, a souhaité que le budget soit adopté sans modification, ce qui soulignera la responsabilité budgétaire du Parlement, le budget étant alors définitivement arrêté.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a souligné la nécessité du budget supplémentaire, a fait état de difficultés inattendues en matière de ressources propres et a assuré le Parlement que le dégage­ment de personnel rendu nécessaire par l'élargissement sera limité au strict nécessaire. M. Coppé a rappelé les règles de fonctionnement de l'Office des publications et a demandé que les représentants des institutions au conseil d'administration de l'Office redoublent de surveillance afin d'éliminer les craintes qui existent au sein du Parlement. M. Westerterp, président en exercice du Conseil, a donné des précisions sur certaines questions posées par les orateurs en ce qui concerne le traitement des fonctionnaires, le dégage­ment de personnel, et les recettes.

Indemnités des membres du Parlement européen (3 juillet). Le Parlement européen a approuvé une résolution, présentée par les présidents des quatre groupes politiques, fixant à 2.500 FB le montant de l'indemnité journalière de ses membres, indemnité qui n'a plu été modifiée depuis juin 1969.

**Situation du personnel du
Centre commun de recherche**
(7 juillet)

Dans une question orale avec débat (n° 10/72), M. Gerlach (all.) et plusieurs de ses collègues demandent à la Commission européenne, au nom du groupe socialiste, la présentation d'un "plan social" concernant l'éventuel licenciement de fonctionnaires du Centre commun de recherche (relevé des personnes concernées et des mesures sociales prévues). Les auteurs de la question estiment que, tant que ce plan social n'aura pas été établi et que le Conseil n'aura pas adopté une politique communautaire de la recherche scientifique et du développement technologique, le Parlement ne devrait pas approuver de crédits permettant à la Commission européenne de procéder aux licenciements envisagés.

M. Flämig (soc. all.) a développé la question orale et M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a répondu qu'actuellement il n'y avait aucune proposition de licenciement. Il faut attendre les décisions du Conseil sur les programmes de recherche, a déclaré M. Spinelli, qui a donné l'assurance que toutes mesures ad hoc seront prises en cas de nécessité de licenciement et que tout plan de réorganisation sera discuté avec les représentants du personnel. A une question de M. Martens (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Spinelli a reconnu la situation pénible résultant des différences de traitement

entre les agents jouissant du statut des fonctionnaires et les agents recrutés selon d'autres critères. Dans le cadre d'une réorganisation générale, la Commission européenne s'est efforcée d'obtenir du Conseil un traitement identique pour ces deux catégories de personnel par l'application du principe "à travail égal, salaire égal". Rien n'a encore pu être décidé.

Rapprochement des législations

(7 juillet)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 71/72) fait par M. Schwabe (soc. all.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique et présenté par M. Adams (soc. all.), a donné un avis favorable, sous réserve de quelques modifications, à une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux citernes en plastiques renforcés destinées au transport par route des substances dangereuses. Dans une résolution, le Parlement regrette l'adoption de la méthode d'harmonisation dite "optionnelle", insiste pour que la tâche du comité pour l'adaptation au progrès des directives visant à l'élimination des entraves techniques aux échanges dans le secteur des matières plastiques conserve un caractère purement consultatif et demande que le délai d'adaptation des législations nationales soit ramené de 18 à 12 mois. Le Parlement européen demande à la Commission européenne de présenter des propositions ayant trait à la sécurité des transports par route de substances dangereuses. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a accepté les modifications proposées par la commission parlementaire, mais a refusé celle tendant à retarder l'entrée en vigueur de la directive.

Nouveau membre

Au cours de la séance du 6 juillet, le Parlement européen a validé le mandat de M. Vermeulen (soc. belge) désigné par le Sénat belge le 28 juin en remplacement de M. Ramaekers (soc. belge), démissionnaire.

Prochaine session

La prochaine session du Parlement européen se tiendra à Luxembourg les 20 et 21 septembre.

II. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président: M. Giraudo (dém.-chr. it.)

22 et 23 juin à Bruxelles

Conférence au sommet. Adoption du rapport de M. Müller (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Election de M. Giraudo comme président de la commission politique.

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

22 et 23 juin à Bruxelles

Politique communautaire de l'environnement. Adoption d'un avis de M. Oele (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Transit communautaire. Adoption d'un avis (lettre du président) (voir 1ère partie).

Elimination des entraves techniques aux échanges. Adoption d'un avis, rédigé par M. Bos (dém.-chr. néerl.), favorable à une proposition de résolution.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

**22 juin à Bruxelles – 30 juin à Paris
5 et 6 juillet à Strasbourg**

Budget supplémentaire des Communautés pour 1972. Adoption du rapport de Mlle Flesch (lib. lux.) (voir 1ère partie).

Financement de la politique agricole commune. Adoption du rapport de M. Beylot (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Octroi du concours du F.E.O.G.A. Adoption d'un avis rédigé par M. Aigner (dém.-chr. all.): n'estime pas pouvoir accepter les nouvelles dates de prorogation proposées (voir 1ère partie).

Aide dans le secteur des semences. Adoption d'un avis favorable à un règlement (voir 1ère partie).

Enquêtes statistiques sur le cheptel bovin. Adoption d'un avis favorable à une directive (voir 1ère partie).

Organisation du marché de l'alcool éthylique. Adoption d'un avis rédigé par M. Artzinger (dém.-chr. all.) favorable à un règlement.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président: M. Houdet (lib. fr.)

21 et 22 juin à Bruxelles – 3 juillet à Strasbourg

Désignation et présentation des vins et des moûts. Adoption du rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 1ère partie).

Prorogation de dates pour le concours du F.E.O.G.A. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Réforme de l'agriculture. Adoption d'un rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Tarif douanier pour des vins importés. Adoption du rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 1ère partie).

Aide dans le secteur des semences. Adoption du rapport de M. Lefèbvre (lib. belge) (voir 1ère partie).

Enquêtes statistiques sur le cheptel bovin. Adoption du rapport de M. Durieux (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Transit communautaire. Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Politique communautaire de l'environnement. Adoption d'un avis rédigé par M. Scardaccione (dém.-chr. it.) sur le programme des Communautés européennes (voir 1ère partie).

Financement de la politique agricole commune. Adoption d'un avis rédigé par M. Vredeling (soc. néerl.) favorable à une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Suspension de droits du tarif douanier commun. Adoption d'un avis rédigé par M. Kriedemann (soc. all.) favorable à une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Désignation de M. Vals (soc. fr.) comme rapporteur sur un règlement concernant les teneurs maximales en anhydride sulfureux des vins.

Désignation de M. Vals (soc. fr.) comme rédacteur d'un avis sur des propositions de règlement concernant les contingents tarifaires communautaires de vins originaires d'Espagne.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

21 et 22 juin à Bruxelles

Politique communautaire de l'environnement. Adoption du rapport de M. Jahn (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

27 juin à Bruxelles – 4 juillet à Strasbourg

Résultats de la troisième session de la CNUCED. Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Relations parlementaires C.E.E. – Etats-Unis. Adoption du rapport de M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Suspension de droits du tarif douanier commun. Adoption du rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Tarif douanier pour des vins importés. Adoption d'un avis favorable à un règlement (voir 1ère partie).

Contingents tarifaires communautaires de vins originaires d'Espagne. Adoption du rapport de M. de Koning (dém.-chr. néerl.).

COMMISSION JURIDIQUE

Président: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.)

22 et 28 juin à Bruxelles – 7 juillet à Strasbourg

Politique communautaire de l'environnement. Adoption d'un avis rédigé par M. Armengaud (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Libre prestation des services pour l'avocat. Adoption d'un rapport complémentaire de M. Romeo (lib. it.).

Liberté d'établissement pour les coiffeurs. Adoption d'un rapport complémentaire de M. Romeo (lib. it.).

Droit des transports et de la concurrence de la C.E.E. Adoption d'un projet d'avis révisé rédigé par M. Meister (dém.-chr. all.) favorable à un règlement, sous réserve de certaines modifications.

Désignation de M. Reischl (soc. all.) comme rapporteur sur un règlement concernant les conflits de lois en matière de relations de travail dans la Communauté.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

19 juin à Bruxelles

Politique communautaire de l'environnement. Adoption d'un avis rédigé par M. Jarrot (U.D.E., fr.) favorable au programme et aux projets de la Commission européenne (voir 1ère partie).

Programme pluriannuel de recherche de l'Euratom. Décision de poser une question écrite, dans les parlements nationaux, au ministre compétent.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président: M. Oele (soc. néerl.)

26 juin à Bruxelles

Rapprochement des législations relatives à l'aménagement intérieur des véhicules à moteur. Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.).

Désignation de M. Giraud (soc. fr.) comme rapporteur sur le contrôle de la capacité des transports de marchandises par routes entre les Etats membres.

M. Seefeld (soc. all.) a été chargé de suivre *les questions de transports maritimes* en remplacement de M. Posthumus qui n'est plus membre du Parlement européen.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

Président: M. Cousté (U.D.E., fr.)

Pas de réunion.

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE**

Président: M. Bertrand (dém.-chr. belge)

27 juin à Bruxelles

Echange de vues sur les recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie. Rapporteur: M. Müller (dém.-chr. all.).

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

30 juin à Bruxelles

Résultats de la troisième session de la CNUCED. Adoption d'un avis rédigé par M. Fellermaier (soc. all.) (voir 1ère partie).

Politique communautaire de coopération au développement. M. Dewulf (dém.-chr. belge) a été chargé de présenter des amendements à la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Vredeling (soc. néerl.).

III. AUTRES ACTIVITES

PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

19 et 20 juin à Bruxelles

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a fait une visite officielle en Belgique. Il a eu des entretiens avec le roi Baudoin, les présidents de la Chambre et du Sénat, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères. Un accord s'est dégagé sur la nécessité d'augmenter les pouvoirs du Parlement européen et d'élire ses membres au suffrage universel direct.

23-27 juin à Belgrade

M. Behrendt a fait une visite officielle à Belgrade où il y a eu des entretiens avec le président et le vice-président de l'Assemblée fédérative nationale et différentes autres personnalités. Les problèmes relatifs aux rapports entre la Communauté et la Yougoslavie ont été examinés.

DELEGATION DU PARLEMENT EUROPEEN

19-22 juin à Bogota

Une délégation du Parlement européen a participé au séminaire organisé par le parlement latino-américain sur la réforme agraire en Amérique latine et la colonisation.

27-29 juin à Vienne

Une délégation du Parlement européen a participé aux travaux de la deuxième conférence parlementaire internationale sur le milieu naturel.

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président: M. Lücker (all.)

28 juin à Bruxelles

Le groupe démocrate-chrétien a approuvé les décisions prises par le Conseil, le 26 juin, en matière monétaire, mais a déploré qu'il n'ait pas été possible de prendre des mesures communautaires de défense contre les capitaux spéculatifs. Le groupe a souhaité un développement accéléré de l'union économique et monétaire afin d'éliminer définitivement les dangers extérieurs qui peuvent remettre en cause les résultats de la Communauté.

GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président: M. Berkhouwer (néerl.)

19 et 20 juin à Thonon-les-Bains

Conférence au sommet. Le groupe des libéraux et apparentés a souhaité que la conférence au sommet ait lieu à la date prévue pour imprimer un nouvel élan à la cohésion de la Communauté élargie. Il a estimé que les objectifs fixés à La Haye en décembre 1969 devaient être réalisés dans les plus brefs délais afin que la construction européenne ait un véritable sens pour les citoyens de la Communauté et que soient éliminées les entraves à la circulation des hommes et des marchandises. Le groupe a considéré que, pour atteindre ce but, il était indispensable d'instituer une monnaie européenne unique.

Conférence européenne sur la sécurité et la coopération (M. Pianta rapporteur). Le groupe a souhaité que des consultations multilatérales aient lieu en automne pour la préparation de la conférence et a invité les Etats membres de la Communauté à prendre une position commune sans porter atteinte à la solidarité atlantique. Le groupe a estimé le moment venu d'arriver à une véritable libre circulation des personnes et des idées à travers le continent européen et a considéré l'accord de Moscou pour la limitation des missiles anti-missiles comme un premier pas vers la limitation, puis la réduction, équilibrées et contrôlées des armes nucléaires et traditionnelles.

**INTERGROUPE D'ETUDE
POUR LES PROBLEMES REGIONAUX ET LOCAUX**

Président: M. Wohlfart (soc. lux.)

30 juin à Bruxelles

Echange de vues avec la Commission européenne sur la communication de la Commission pour relancer la politique régionale à la suite de la résolution approuvée par le Conseil en mars 1972.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg
Tél. 11 28 81**

**75 PARIS (8e), 41, rue de Courcelles
Tél. 227 22 28**

**00186 ROME, via del Corso, 184
Tél. 679 05 07**